

Deux points étaient à l'ordre du jour de cette commission :

- La présentation de la rénovation du baccalauréat professionnel « Conduite et Gestion de l'Exploitation Agricole » - CGEA- et du baccalauréat professionnel « Vigne et Vin ».
- Une étude d'opportunité sur la création d'une formation spécifique à la production de spiruline.

En préambule, la DGER a annoncé avoir pris du retard, et donc que la présentation du cadre définitif et du référentiel professionnel du bac pro serait reportée lors d'une CNS supplémentaire qui se déroulera le 18 juin. Cette précision permet de justifier l'absence de document d'étude habituellement envoyé avant les commissions. Il sera aussi indispensable de bien positionner ce bac pro par rapport au BTSA « ACSE ».

Dans un premier temps, la DGER a précisé les enjeux de cette rénovation.

Cette rénovation doit s'inscrire dans la loi d'avenir et rentrer dans le plan d'action « enseigner à produire autrement ». Ce plan est décliné sous forme d'axes avec notamment : la rénovation des diplômes et les pratiques pédagogiques ; renforcer et approfondir l'interdisciplinarité avec l'exploitation agricole dans l'enseignement aussi bien en formation initiale qu'en formation continue pour la préparation de futurs responsables d'exploitations agricoles pour assurer le renouvellement des générations.

La DGER a rappelé que la rénovation du CAP agricole « métiers de l'agriculture » était terminée et que maintenant il s'agissait de démarrer les rénovations du bac CGEA ; «Vigne et Vin» et du BP REA pour une mise en œuvre à la rentrée 2016. A cette occasion, le champ professionnel sera réexaminé. Actuellement le bac pro CGEA est accessible suite à une seconde pro « production animale » ou « production végétale ».

- Il n'y aura pas de remise en cause de la rénovation de la voie professionnelle, le bac pro restera un parcours en trois ans.
- Le référentiel de certification sera présenté à l'automne 2015. Il devra s'inscrire, entre autre, dans la démarche « produire autrement » et conduire à la certification de cette démarche. La certification intermédiaire BEPA est maintenue à l'identique. Le nombre et la forme des différentes évaluations resteront identiques à ce qui est fait actuellement.
- Le référentiel de formation, pour le bac pro uniquement, sera discuté à l'automne 2015 puis courant 2016. Le volume horaire global et le volume horaire lié à la partie professionnelle seront identiques. Seuls, des ajustements à l'intérieur de ces volumes seront possibles.

Puis dans un second temps, Mme Guégan, secrétaire générale adjointe, a présenté une étude réalisée par la DGER sur la professionnalisation en vue de l'installation.

Il s'agit des résultats d'une enquête réalisée en mars 2012 auprès des diplômés Bac Pro 2009 soit 33 mois après l'obtention du diplôme la voie scolaire.

Les résultats de cette enquête sont consultables sur le site :

chlorofil, rubrique « statistique » puis « StatEA, le bulletin statistique de la DGER ».

- ✓ Les diplômés bac pro poursuivent, à plus de 50%, leurs études. La poursuite en BTSA représente environ 80% alors que la poursuite en certificats de représente environ 10%.
- ✓ La réussite en BTSA, à l'issue des 33 mois, est de l'ordre de 48% pour les bac Pro « Production

Animale », de 49% pour les bac pro « Production Végétale » et 52% pour les bac pro « Vigne et Vin ».

- ✓ Echecs et abandons en BTSA : environ 40% ont un bac pro « PA » ; 38% ont un bac pro PV et 29% ont un bac pro « Vigne et Vin ». Cependant, ils peuvent être engagés dans une autre formation comme par exemple un autre bac pro.
- ✓ L'emploi à 33 mois des bac pro : environ 86% des bac pro « PA » ; 87% des bac pro « PV » et 89% des bac pro « Vigne et Vin » ont trouvé un emploi.
- ✓ Entre 10,7 % et 5,2% des bac pro CGEA sont en recherche d'emploi.
- ✓ Toutes options confondues les emplois occupés sont en corrélation avec la formation réalisée.
- ✓ L'installation en exploitation agricole est de l'ordre de 11,2% en « PA » ; 25,2% en « PV » et 35,6% en « Vigne et Vin ».

Toute personne qui a un projet peut bénéficier d'une aide à l'installation. Chaque département propose un point d'accueil à l'installation : PAI. Afin de renforcer la préparation à l'installation en renforçant l'accompagnement des porteurs de projets, diverses actions sont en cours d'élaboration :

- Un contrat de couverture minimale sociale,
- Le Comité Nationale Installation et Transmission-CNIT-,
- Le Comité Régional Installation et Transmission –CRIT-

Le Plan de Professionnalisation Personnalisé –PPP- s'établit après l'obtention du diplôme. Il permet de préparer les personnes à la fonction de responsable d'entreprise agricole. Il assure un lien entre le profil du candidat à l'installation et son projet. Le point d'accueil à l'installation initie alors un document d'autodiagnostic. En 2013, 3729 PPP ont été agréés dont 74% des porteurs de projet ont un diplôme de l'enseignement agricole (28% de bac pro ; 20% de BP REA et 26% de BTSA). Il a été constaté un certain décalage entre le projet et l'installation elle-même, un délai de 2 ans maximum sera dorénavant retenu.

Les textes réglementaires sur lesquels s'appuie l'installation sont :

- Le Décret 2009-28 du 9 janvier 2009 en cours de réécriture ;
- L'arrêté du 9 janvier 2009 en cours de réécriture ;
- Trois notes de service : du 6 août 2014 (2014-660) ; du 20 août 2014 (2014-685) ; du 10 août 2015 (2015-219).

Les rénovations du bac pro CGEA et le BP REA seront aussi l'occasion de poser un certain nombre de questions :

- Faut-il avoir un débat sur le niveau de l'installation ?
- Le bac pro, dans le cadre de la RVP, est-il le bon niveau requis pour l'installation ? etc..

Lors du débat qui a suivi, le niveau IV pour l'installation n'est pas remis en question. Le renouvellement des générations, le développement des territoires ruraux et aussi la réussite des jeunes doivent être assurés. Certains regrettent que l'on ne parle pas suffisamment d'acquisition de compétences et que l'on parle trop de formation.

Les représentants des professionnels demandent à ce que l'on accompagne, lors de l'installation, en tenant compte des parcours de chacun. Ils souhaitent, que l'on n'oppose pas les différents modèles agricoles ; l'agroécologie a une dimension transversale et la triple performance, c'est aussi l'enseignement à la complexité, le savoir être et le savoir-faire avec la reconnaissance des efforts fournis. La formation devra

traiter du pilotage et de la stratégie d'entreprise, de notion d'approche systémique, de compétitivité, d'innovation et de gestion des risques. Le futur bac pro devra être en mesure de comprendre son environnement économique mais aussi social ; de développer son sens critique et de coordonner son projet professionnel et personnel.

Certains mettent en garde contre un catalogue de compétences surdimensionné par rapport aux jeunes qui sont en bac pro.

La DGER précise que les capacités attendues seront définies dans le référentiel professionnel et débattues le 18 juin lors de la prochaine CNS. Ces capacités devront rentrer dans un cadre contraint : la RVP, les horaires et le type d'évaluation notamment professionnelle qui sont au nombre de trois E5, E6 et E7. Le travail consistera donc à débattre sur ce que l'on veut certifier.

Le second point : l'étude d'opportunité sur la création d'une formation spécifique à la production de spiruline a été présentée par le DRIF – Délégués Régionaux Ingénierie de Formation- et la représentante de la fédération des Spiruliniers de France, Mme Nathalie de Poix, a complété l'intervention du délégué régional.

Quelques régions (Languedoc-Roussillon ; PACA ; Poitou-Charentes et Bretagne) proposent dans le cadre d'UCARE intitulé : *Production et mise en marché de la spiruline* du BP REA ou du BP REAM-C – Responsable d'Entreprise Aquacole Maritime et Continentale-

La spiruline est une cyanobactérie utilisée traditionnellement depuis plusieurs centaines d'années par certaines populations. Elle est connue pour sa richesse en protéines, en bêta-carotène, en fer et vitamine B12 notamment. Elle se développe dans des milieux aqueux (28 à 40 °C) ; de pH compris entre 8 et 15 et fortement concentrés en carbonates et bicarbonates.

Cette étude a permis de faire les préconisations suivantes :

- une harmonisation dans l'écriture de l'UC;
- dans le cadre d'une activité complémentaire : acquisition de l'UCARE (70 heures) spécifique accompagnée d'un stage de 4 à 5 semaines chez un spirulinier confirmé ;
- pour les néophytes : l'obtention du BP REAM-C et 10 semaines de stage chez un spirulinier.

La DGER rappelle que référentiel BP REAM-C date de 2000 et qu'il faudra revisiter cette formation en tenant compte de cette nouvelle production en France et de l'écriture sous forme de fiche descriptive des activités- FDA- des nouveaux référentiels.

La prochaine réunion de la commission est donc prévue le 18 juin 2015 avec une étude du référentiel professionnel du bac pro CGEA et BP REA.